

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Objet

Concours photo sur le thème « **Soyez fiers de vos réalisations** » organisé du **15 mars au 15 septembre 2021** par la société SOPROFEN SAS, impasse du Bosquet, 67580 Mertzwiller.

Article 2 : Les participants & leurs photographies

Les participants :

Ce concours est ouvert **uniquement aux clients professionnels de SOPROFEN**, la participation est gratuite.
Les participants garantissent qu'ils sont à l'origine de la vente et de la pose des produits photographiés.

Les photographies :

Il s'agit d'habitats équipés de produits de fermetures extérieures fabriqués et commercialisés par SOPROFEN qui figurent sur liste des produits éligibles (liste dans le formulaire de présélection).

Les droits des réalisations photographiés seront intégralement cédés à SOPROFEN qui en fera libre usage sur l'ensemble des supports de communication.

Article 3 : Déroulement du concours

Pour participer, les clients professionnels de SOPROFEN doivent adresser un formulaire de présélection par chantier dûment complété soit via le formulaire en ligne sur www.soprofen.fr/campagne-photo/ soit via leur commercial SOPROFEN entre le 15 mars et le 15 septembre 2021.

Les photographies devront être envoyées en format numérique avec le formulaire de présélection.

Seul un travail minimum sur l'image est autorisé, sans montage, seul le recadrage est accepté.

L'auteur garantit que ses images sont conformes à la prise de vue originale.

La présélection des chantiers photos est laissée à la libre appréciation du service communication SOPROFEN.

Seules les réalisations présélectionnées et photographiées seront soumises au jury qui sélectionnera les 10 meilleurs clichés.

Le résultat du concours sera communiqué le 30 octobre 2021.

Article 4 : Le jury & les prix

Le jury, composé de collaborateurs SOPROFEN ainsi que d'agences de communication, se réunira à la clôture de la campagne pour élire les 10 plus belles réalisations qui seront récompensées comme suit :

1er prix : Stylo bille Mont Blanc (valeur de 360,- €)

2ème prix : Casque Bluetooth Sony (valeur de 320,- €)

3ème prix : Montre BOSS (valeur de 250,- €)

4ème prix : Cafetière Nespresso logotée (valeur de 200,- €)

5ème prix : Apple Watch Série 3 (valeur de 190,- €)

6ème prix : Ecouteurs sans fil Sony (valeur de 180,- €)

7ème prix : Coffret « Gastronomie Grands Chefs » (valeur de 150,- €)

8ème prix : Coffret « Evasion sportive » (valeur de 100,- €)

9ème prix : Carte cadeau "carburant TOTAL" (valeur de 75,- €)

10ème prix : Carte cadeau "Multi enseignes" Illicado (Valeur de 50,- €)

ou

Possibilité de recevoir son lot en valeur correspondante sous forme de chèque « Cadhoc »

Les décisions du jury seront sans appel.

Les lots seront envoyés aux gagnants sous un délai de 2 semaines après l'annonce des résultats.

En cas d'indisponibilité d'un lot, SOPROFEN se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente ou supérieure.

Article 5 : Les prises de vue

Les photos sélectionnées par le service communication SOPROFEN sur la base du formulaire de présélection feront l'objet de prise de vue réalisées par un photographe professionnel.

Les prises de vue nécessiteront la prise de rendez avec le participant, le particulier et éventuellement le commercial SOPROFEN en charge du secteur.

L'ensemble des frais de photographie seront pris en charge par SOPROFEN.

Un cadeau de remerciement sera remis aux clients particuliers lors de la prise de vue.

Une attestation de droit à l'image sera établie avec le particulier (attestation en annexe).

Article 6 : Clôture du concours

La date limite d'envoi du formulaire de présélection est fixée au 15 septembre 2021.

Article 7 : Utilisation des clichés

En participant à ce concours, les auteurs des photos cèdent l'intégralité des droits d'image à SOPROFEN qui pourra librement reproduire l'ensemble des photographies dans le cadre des supports de communication.

L'identité du participant ou le nom du chantier ne sera pas mentionné.

Le participant pourra également faire l'usage des photographies pour ces propres communications.

Un

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation au concours photos vaut pour l'acceptation complète de ce règlement.

Article 9 : Annexe

Droit à l'image / Formulaire de présélection.